

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**16 JANVIER 2012
20 HEURES**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 janvier 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varnnes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Gaétan Marcil, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *greffier*.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

Aucune assistance.

A-2012-06 Avis de motion – Règlement d'emprunt 779 décrétant des travaux de réfection à divers bâtiments et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 310 500 \$ pour en acquitter le coût

AVIS DE MOTION est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 779 décrétant des travaux de réfection à divers bâtiments et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 310 500 \$ pour en acquitter le coût.

2012-031 Adoption – règlement 631-17 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-17 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2012-032 Adoption – règlement 693-2 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier la description des honoraires et indemnités autorisés et modifier les compensations locales

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 693-2 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier la description des honoraires et indemnités autorisés et modifier les compensations locales.

Adoptée.

2012-033 Adoption – règlement 778 décrétant des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 778 décrétant des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2012-034 Adoption – Second projet de règlement 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- **agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517;**
- **ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518;**
- **revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- Agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517;
- Ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518;

- Revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518 soit et est adopté.

Adoptée.

**2012-035 Aide financière à l'amélioration du réseau routier – MTQ
Exercice financier 2011-2012 – Confirmation des travaux**

Attendu la demande de changement effectuée le 9 janvier 2012 par l'adoption de la résolution numéro 2012-028 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux de réfection de la rue Quévillon sur le territoire de la Ville de Varennes pour un montant de 544 537,89 \$ plus taxes applicables ;

Que lesdits travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention ;

Que la présente démarche s'inscrive dans le processus de demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal ;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron.

Adoptée.

2012-036 Entretien de l'éclairage public 2012 avec option de reconduction pour 2013 – Adjudication du contrat : Le Groupe DR Électrique inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour effectuer l'entretien général du système d'éclairage public pour l'année 2012 avec option de reconduction pour 2013 ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 12 janvier 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à « Le Groupe DR Électrique inc. », plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 9 janvier 2012, le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville en 2012, avec option de reconduction pour l'année 2013, pour un montant n'excédant pas 20 621,75 \$, plus taxes applicables, pour l'année en cours.

Certificat de la trésorière numéro 2254

Adoptée.

**2012-037 Mandat – Services professionnels en ingénierie
Réfection de la rue Langlois
GENIVAR inc.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection de la rue Langlois ;

Considérant la réception de onze (11) soumissions conformes ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 12 janvier 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection de la rue Langlois soit accordé à GENIVAR Inc. de Longueuil, ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 10 janvier 2012, pour les étapes 1 et 2 du projet, pour un montant total de 28 454 \$, plus taxes applicables. La dépense est imputable au règlement d'emprunt n^o 771.

Il est de plus résolu d'octroyer à la firme GENIVAR inc. les étapes 3, 4, 5 de la soumission, pour un montant total de 56 561 \$ plus taxes (incluant une provision pour imprévus de 12 500 \$), sous réserve de l'approbation du règlement 771 par le MAMROT.

Certificat de la trésorière numéro 2253

Adoptée.

**2012-038 Mandat - Services professionnels en ingénierie
Élaboration de plans, devis et surveillance des travaux
Construction de services municipaux – Futur parc industriel
DESSAU inc.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction de services municipaux dans le futur parc industriel ;

Considérant la réception de onze (11) soumissions conformes ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 13 janvier 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de plans, devis et surveillance des travaux relativement aux travaux de construction de services municipaux dans le futur parc industriel soit accordé à Dessau inc., ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, conformément à l'option B de sa soumission du 10 janvier 2012, pour un montant de 91 980 \$, incluant une somme de 7 500 \$ pour les imprévus et les taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2255

Adoptée.

2012-039 Inscription au 4^e Colloque international « Le droit de vieillir, citoyenneté, intégration sociale et participation politique des personnes âgées »

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes fait partie du Réseau des Municipalités Amies Des Aînés;

CONSIDÉRANT que de nombreuses actions de la politique familiale de la Ville de Varennes sont et seront orientées afin de favoriser une plus grande participation et intégration des aînés à la vie municipale;

CONSIDÉRANT l'invitation du Carrefour Action Municipale et Famille à participer à la Mission québécoise des villes amies des aînés au dit colloque, auquel participeront de nombreuses Villes Amies des Aînés;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur et madame les conseillers Gaétan Marcil et Brigitte Collin, membres du conseil siégeant au Comité Famille, afin de représenter la Ville de Varennes au 4^e colloque international « Le droit de vieillir, citoyenneté, intégration sociale et participation politique des personnes âgées », le tout aux frais de la Ville de Varennes. Leurs dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2012-040 Location temps de glace extérieure
Portion 2012 des contrats 2011-2012**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 12 janvier 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la portion 2012 des contrats de l'année 2011-2012 comme suit :

A. Centre Gilles Chabot, Boucherville, pour un montant de 13 289 \$ plus taxes ;

B. Centre sportif régional de Contrecoeur, pour un montant de 50 704,50 \$ plus taxes ;

C. SOGEP (Aréna Saint-Antoine), pour un montant de 12 400 \$ plus taxes.

Le conseil autorise M^{me} Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer tout document donnant effet aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2252

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 06.

Le Maire,

*Le directeur des Services Juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA